

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA DEUX-CENT-SEPTIÈME (207e) RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 27 JANVIER 2026 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13716

Avenant I modifiant le Protocole d'entente et l'Entente complémentaire portant sur le programme délocalisé de Maîtrise en gestion de projet (3249) de l'UQAC en collaboration avec la Guizhou University (GZU)

- ATTENDU** le Règlement général 3 de l'Université du Québec « Les études de cycles supérieurs »;
- ATTENDU** la Procédure relative à la délocalisation de programmes d'enseignement de l'UQAC à l'étranger;
- ATTENDU** que l'UQAC collabore depuis 2002 avec la Guizhou University (GZU) en délocalisant son programme de Maîtrise en gestion de projet (3249) à la GZU en Chine;
- ATTENDU** la nécessité d'apporter des modifications au protocole d'entente et à l'entente complémentaire;
- ATTENDU** la recommandation du recteur;

Sur proposition de Sadou Diallo, appuyée par Michel Roberge, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** autoriser la négociation et la signature par les signataires autorisés en vertu de la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats de l'Avenant I modifiant le Protocole d'entente et l'Entente complémentaire portant sur le programme délocalisé de Maîtrise en gestion de projet de l'UQAC en collaboration avec la Guizhou University (GZU);
- D'** autoriser, le cas échéant, toute modification jugée compatible, utile ou nécessaire dans l'intérêt de l'UQAC avant la signature dudit avenant.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon
Signé avec ConsignO Cloud (2/7/01/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon